



Saarbrücker
Bäder

SURVEILLANCE ACTIVE PAR LES PARENTS

À la piscine, c'est vous
qui êtes responsable
de votre enfant.

Merci de prendre connaissance
de nos consignes au verso !

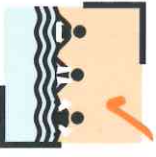
SURVEILLANCE ACTIVE PAR LES PARENTS

Chers parents,

Votre obligation de surveillance de vos enfants ne s'arrête pas à votre entrée dans la piscine. Si votre enfant ne sait pas encore nager, vous devez toujours vous tenir à proximité immédiate de ce dernier. Gardez l'enfant dans votre champ visuel et n'en confiez pas la surveillance à ses frères ou sœurs. Ne laissez jamais votre enfant seul dans l'eau.

1. Équipements pour non-nageurs

Brassard et ceinture de flottage permettent à l'enfant de flotter de manière sécurisée, mais ils ne sauvent pas une vie. C'est pourquoi vous devez toujours avoir votre enfant en vue et pouvoir l'entendre. Les enfants se noient en silence ! Et cela aussi dans une eau très peu profonde. Si nécessaire, vous pouvez acheter à la piscine des équipements pour non-nageurs à un tarif avantageux.



2. Obligation de surveillance

Où'ils soient ou non équipés d'accessoires pour non-nageurs, les enfants qui ne savent pas nager ou sont débutants doivent être constamment surveillés. Posez par conséquent votre téléphone mobile et portez toute votre attention sur votre enfant en partageant sa joie dans l'eau. Plus l'enfant est petit, plus vous devrez être proche de lui.



3. Sous-évaluation des risques

Les non-nageurs n'ont rien à faire dans les bassins de natation ou de plongée. Ne sous-évaluez pas les risques, même en eau peu profonde. Lorsqu'un enfant se retrouve la tête sous l'eau, il est très vite désorienté. Sous l'eau, il n'a aucun moyen d'attirer l'attention, par exemple par des cris. Sans qu'on le remarque et en quelques secondes, l'enfant peut ainsi se noyer.



4. Pas de surveillance individuelle

Nos maîtres-nageurs exerce une surveillance collective, d'ensemble et n'ont pas de compétence pour la surveillance de votre enfant en particulier. Ce sont les parents ou les personnes accompagnant l'enfant qui ont l'obligation d'une surveillance active de l'enfant. En outre s'appliquent le règlement intérieur et les règles de baignade en vigueur de la société SW Bäder GmbH.



5. Couches de baignade

Pour des raisons d'hygiène, il est exigé que dans l'eau, les très jeunes enfants portent toujours une couche de piscine. En cas de besoin, vous pouvez en acheter à la piscine, à un prix avantageux.



Important ! À la piscine, c'est vous qui êtes responsable de votre enfant et non notre personnel de surveillance. Si nous trouvons votre enfant seul dans un bassin, vous serez appelés en tant que parents responsables. Faute de réaction, nous sommes tenus d'appeler la police. Prenez le sujet au sérieux ! La surveillance active par les parents protège les enfants.